



ONU  HABITAT

Division de la Coopération Technique et Régionale



PROFIL URBAIN NATIONAL DU CAMEROUN



Programme Participatif de l'élaboration des profils urbains dans les pays africains, caraïbes et pacifiques (ACP)

Benoit Mougoué, Elie Tolale, Emmanuel Ngnikam, Emile Tanawa, Gérard Tchouassi, Margaret Andoseh et Sylvie Siyam Siwe ont été en charge de collecter les informations contenues dans ce document et ce, au travers d'entretiens auprès des acteurs clés du secteur urbain et également sur la base des consultations conduites dans les différentes villes du Cameroun. C'est sur la base de ces informations que ce profil national fut ensuite réalisé par Nicolas Maréchal et Kerstin Sommer.

Le projet et le présent rapport furent supervisés par Mohamed El Sioufi, Alain Grimard, Joseph Guiebo, Alioune Badiane, Kerstin Sommer et Gwendoline Mennetrier.

Mise en page: Nicolas Maréchal et Kerstin Sommer.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ: Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflète pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU HABITAT et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement. Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-HABITAT souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les Établissements Humains.

Publié par le Programme des Nations unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2007

HS92507F

ISBN: 978 92 113 190 33

Printing: UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les Établissements Humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU HABITAT ou directement de:

P.O.Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org



**Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
Division de la Coopération Technique et Régionale**

PROFIL URBAIN NATIONAL DU CAMEROUN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE.....	2	PROFIL NATIONAL CAMEROUN - SERVICES URBAINS.....	12
PROFIL NATIONAL CAMEROUN - RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	4	PROFIL NATIONAL CAMEROUN - ENVIRONNEMENT	14
PROFIL NATIONAL CAMEROUN - CONTEXTE.....	6	PROJETS PROPOSÉS	
PROFIL NATIONAL CAMEROUN - GOUVERNANCE	8	GOUVERNANCE.....	16
PROFIL NATIONAL CAMEROUN- BIDONVILLES	9	BIDONVILLES.....	18
PROFIL NATIONAL CAMEROUN - ÉQUITÉ ENTRE LES		ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA.....	20
SEXES ET VIH/SIDA	10	ENVIRONNEMENT ET SERVICES URBAINS	22

AVANT-PROPOS

La croissance annuelle de la population urbaine en Afrique Sub-saharienne approche les 5%, soit deux fois supérieure à celle des pays d'Amérique Latine et d'Asie. C'est par ailleurs sur ce continent que l'on enregistre la plus forte proportion de citoyens résidant dans un bidonville. Aujourd'hui, ils seraient 187 millions de personnes à vivre dans



ces conditions, soit pas moins de 72% de la population habitant dans une ville. Tous, rejoignent les métropoles dans l'espoir d'une vie meilleure et si la tendance se confirme, cette population pourrait doubler tous les quinze ans. Les défis auxquels sont confrontées les villes africaines sont donc immenses: il nous faut fournir pour chacun un habitat décent. Ceci implique que ce lieu de vie ait accès aux services urbains de base. En outre, dans la mesure du possible, il nous faut garantir que la construction de ces zones d'habitation préservera l'environnement en même temps qu'elle contribuerait au développement économique de la région.

ONU-HABITAT est l'agence qui la première, porte la responsabilité d'accomplir les objectifs de développement du Millénaire (ODM), cible 10 (réduire de moitié le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable) et cible 17 (améliorer de manière significative, les conditions de vie des habitants des bidonvilles – Au moins, pour 100 millions d'entre eux et ce, d'ici à 2020. L'une des principales stratégies de ONU-HABITAT pour mettre fin à cette crise, est de travailler en partenariat avec la Commission européenne afin de promouvoir en Afrique, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique, un développement urbain durable. Considérant l'urgence et la multitude des besoins, ONU-HABITAT juge plus que nécessaire la création d'un outil permettant de dresser rapidement le bilan de la situation afin d'établir des priorités sur les actions à entreprendre, sur le court, moyen et long terme. En 2002, toujours dans le cadre de la coopération avec la Commission européenne et afin de fixer les lignes directrices dans la réalisation d'un développement urbain qui soit durable, l'ONU-HABITAT est parvenu et ce, pour la première fois, à réaliser une étude sur le secteur urbain en Somalie. Cette étude consistait à identifier les besoins afin, dans un second temps, de mettre en œuvre trois ambitieux programmes soutenus et financés par un certain nombre de bailleurs de fonds.

En 2004, le Bureau régional de ONU-HABITAT pour l'Afrique et les pays arabes prit l'initiative de développer cette approche afin de l'appliquer à vingt nouveaux pays. Ceci fut alors réalisé en collaboration avec d'autres départements au sein même de l'agence, la Branche en charge du développement urbain, la Section environnement urbain, l'Observatoire urbain global, le Programme pour les établissements humains, le Bureau de gouvernance urbaine, le Bureau

politique en genre, le Bureau d'environnement et la Division formation renforcement des capacités. Cette nouvelle approche, réalisée en coopération avec divers bureaux de ONU-Habitat, est connu sous l'acronyme RUSPS (Rapid Urban Sector Profiling for Sustainability) qui pourrait être traduit par: Analyse du milieu urbain (d'une ville et/ou à l'échelle d'un pays) dans la perspective d'un développement durable (de la ville étudiée). Il est maintenant important de préciser, que jamais le RUSPS n'aurait vu le jour sans le concours de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas. La principale vocation du RUSPS consiste à mieux formuler puis à orienter les politiques consistant à réduire la pauvreté urbaine, à l'échelle locale bien sûr, mais aussi régionale et nationale. Ceci implique qu'il faille évaluer les besoins mais aussi prendre connaissance des opportunités et des défis à relever à l'avenir. Pour ce faire, il est essentiel d'élargir le dialogue avec le plus grand nombre d'acteurs possible et ce, en engageant la responsabilité de toutes les parties prenantes. Notre action consiste donc à identifier les meilleures méthodes à appliquer mais surtout, de les mettre à exécution, en gardant à l'esprit notre but: atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

RUSPS aborde principalement six grands thèmes: la gouvernance, la condition de vie dans les bidonvilles, l'équité entre les sexes, le VIH/SIDA, les services urbains de base et l'environnement. Concrètement, son rôle consiste à travailler à l'élaboration de quatre profils au total, l'un à l'échelle nationale, les trois autres sur des villes préalablement choisies par le pays concerné. Généralement, le choix se porte d'une part sur la capitale ou à défaut, sur la plus importante ville du pays, d'autre part, sur une ville moyenne et une autre enfin, de taille modeste. Sur la base d'entretiens avec les parties prenantes, les profils relatent la situation dans chacune des villes, les informations alors obtenues permettent de produire dans un deuxième temps le profil national, offrant ainsi une vue d'ensemble sur la réalité urbaine du pays. Les consultations réalisées avec les différents acteurs permettent d'établir les priorités. Les informations collectées au niveau des villes ont rendu possible la juste évaluation de la situation à l'échelle du pays, quand bien même des consultations dans les domaines des institutions, de la législation en cours et des finances, au niveau national, constituèrent un complément d'information. C'est ainsi que ces profils devraient permettre d'encourager la création de stratégies à l'échelle des villes mais aussi des pays, mais également la mise en place d'une politique de développement efficace. De plus, la réalisation de ces profils urbains aura rendu plus simple l'analyse et donc la compréhension de la situation dans la sub-région - préalable indispensable pour établir des stratégies et des politiques communes à travers l'identification des besoins réels et des priorités dans ladite région. Enfin, cette démarche permet d'éclairer les agences internationales sur le rôle potentiel qu'elles pourront jouer dans le développement de la zone, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités.

Au Cameroun, la réalisation des profils fut prise en charge par les autorités locales et nationales. La réalisation des profils urbains et du profil national fut, elle, réalisée localement par les villes de Yaoundé, Kribi et Bamenda. Le profil national est la synthèse des conclusions d'un bureau d'études, d'entretiens avec les acteurs clés et d'informations communiquées par les autorités. Les différents participants aux consultations se sont

entendus sur la nécessité de délimiter leurs domaines de recherche sur les aspects marquants des problèmes rencontrés dans les villes, à savoir la pauvreté urbaine, les problèmes d'organisation notamment en ce qui concerne la gouvernance, l'accès aux services de base, les différentes formes de discrimination, la pollution etc. Un consensus fut ensuite obtenu sur les interventions prioritaires, sur ce qui devait être entrepris que ce soit sous la forme de programme d'action ou des projets à mettre en œuvre.

Je souhaiterais saluer le travail de monsieur Mohamed El Sioufi qui dans un premier temps, conçut le concept du RUSPS puis, qui prit en charge toute la coordination du projet jusqu'à sa réalisation finale. Je souhaiterais également citer tous les membres du personnel qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Je nommerai entre autres Alioune Badiane, Farouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Gulelat Kebede, Gora Mboup, Joseph Guiebo, Gwedoline Mennetrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

J'aimerais enfin remercier le ministre d'État chargé du développement urbain et de l'habitat et tous ceux qui ont participé et soutenu cette initiative et les féliciter pour avoir contribué à son succès. J'attends désormais avec impatience de constater, sur le terrain, les progrès qui auront été réalisés au Cameroun.



Anna Kajumulo Tibaijuka
Sous-secrétaire Général des Nations-Unies
et Directrice Exécutive.
UN-HABITAT

Introduction

Le but ultime du Profil du Secteur Urbain est de contribuer au développement de la politique de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, national et régional en Afrique et dans les Pays Arabes. Il s'agit ici d'évaluer les besoins et les mécanismes de réponse appropriés et ce, en gardant toujours à l'esprit les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Notre politique consiste à soutenir des activités telle que le renforcement des capacités (formation des cadres dans l'administration, attribution de matériel, conseil en organisation etc.), des programmes de développement visant à faciliter l'accès à un habitat décent et aux services urbains de base pour les plus démunis et de promouvoir une législation en faveur de l'équité entre les sexes et d'un plus grand respect de l'environnement. L'approche est basée sur les TDR standards développés par la Commission européenne (CE) et déjà mis en œuvre par ONU HABITAT en Somalie.

Cette approche, lorsqu'elle fut appliquée en Somalie, a permis une intégration spatiale/territoriale multisectorielle et une collaboration intersectorielle dans l'analyse des questions urbaines ainsi que dans la conception des interventions qui sont à ce jour mises en œuvre.

L'étude, si elle est réalisée à une échelle locale, doit cependant refléter les tendances urbaines émergentes, les questions urbaines communes – en considérant toutefois les spécificités propres à chacune des villes –, les problèmes à résoudre et les opportunités sur lesquelles s'appuyer pour les interventions de développement à venir. Les rapports nationaux fourniront les données indispensables pour rédiger les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et pour établir les Plans Cadres pour l'Assistance des Nations Unies au Développement (UNDAF). Ils permettront en outre d'orienter la politique nationale des pays concernés et ce, grâce à l'identification des éventuelles insuffisances dans les domaines institutionnel, juridique et procédural et permettront par la même de mieux former le personnel en charge desdits domaines. Cette démarche vise clairement à assurer une véritable pérennité aux projets de développement parce qu'elle permettra aux pays participant à ce processus d'atteindre le degré d'autonomie nécessaire.

Méthodologie

La phase un consiste à dresser un tableau des conditions de vie dans les villes, à l'échelle locale mais aussi nationale. Les profils porteront sur la capitale du pays ou à défaut, la ville la plus importante, une ville moyenne et une autre enfin, de taille modeste. Les villes seront sélectionnées de manière à offrir une bonne représentativité de la situation urbaine du pays. L'analyse développe six grands thèmes: la gouvernance, les conditions de vie dans les bidonvilles, le genre, le VIH/SIDA, les services urbains de base et l'environnement. Les informations sont obtenues au travers d'entretiens et de discussions avec les acteurs clés et les institutions. Une fois analysées, il sera possible d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (méthode SWOT) que rencontrent les villes et les pays concernés dans leur développement. Ces conclusions seront ensuite présentées lors de consultations dans les villes et au niveau national, afin, éventuellement, d'être revues, modifiées. Un consensus devra alors être obtenu entre les différents acteurs engagés dans le processus, afin de dégager les priorités pour les interventions futures.

La phase deux, sur la base des priorités identifiées dans la phase 1, et après étude de faisabilité, consiste à mettre en place un programme de formation pour les cadres dans l'administration et à déterminer ce que seront les projets d'investissement prioritaires.

La phase trois est la phase de réalisation des projets envisagés lors des deux phases précédentes. Mais il est essentiel de donner les moyens qui permettront aux pays concernés de travailler seuls, au développement dans leurs villes. Ce degré d'autonomisation sera rendu possible, entre autres, par la mise place de cadres institutionnels solides.

Le présent rapport est la synthèse du travail réalisé par le Cameroun lors de la phase 1 du processus RUSPS.

Généralités

Les actuelles frontières du Cameroun résultent des vicissitudes de la conquête coloniale et des rivalités entre l'Allemagne, l'Angleterre et la France ; aussi, ce pays est-il composé de régions très diverses et de populations très différentes. S'étendant du 2^e au 13^e parallèle nord, sur une superficie de 475 442 kilomètres carrés, le Cameroun offre des paysages très variés. À l'ouest, une chaîne de montagnes, dominée par le mont Cameroun, volcan de 4 070 m, s'étend presque jusqu'au Tchad avec d'extraordinaires reliefs volcaniques ; au nord, de vastes plaines, traversées ou bordées par la Bénoué et le Logone, touchent aux marécages du lac Tchad ; le Centre est un vaste plateau de 800 à 1 500 m d'altitude, propice à l'élevage ; le Sud est constitué par un système complexe de longues plaines ou de collines en partie recouvertes par la grande forêt, presque déserte au sud-est ; quant aux rivages du Sud-Ouest, ils sont plats, sablonneux, souvent marécageux.

Du fait de la variété de ses climats, tenant à la fois aux différences de latitude et aux variations d'altitude, les productions du Cameroun sont très variées : caoutchouc, bois, cacao, café, banane, huile de palme, arachide et coton, élevage des bovidés, sans compter d'intéressantes richesses minières et hydrauliques. Le Cameroun est indéniablement un pays que la nature a privilégié.

Gouvernance

La loi n°2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, renforce les compétences communales en terme de gestion urbaine. Les missions de la commune sont en effet élargies et celle-ci prend désormais en charge l'exécution des plans d'investissements communaux, les contrats-plans pour la réalisation d'objectifs de développement local et l'élaboration des documents d'urbanisme de niveau communal.

Sur le plan politique, la généralisation de l'élection comme mode de désignation des organes exécutifs communaux est acquise. De même, il est à signaler que l'État se désengage progressivement de l'activité économique au profit du secteur privé : de nombreuses entreprises d'État ont ainsi été privatisées et une déréglementation progressive a donné la priorité à la régulation économique par les lois du marché. En ce qui concerne la gestion budgétaire et financière, les communes disposent de recettes propres et d'un service d'assiette autonome ; elles peuvent acquérir ou aliéner des propriétés et disposent d'un patrimoine distinct de celui de l'État. Ce souci d'amélioration des moyens financiers des communes s'accompagne d'une volonté de renforcer la qualité de la dépense communale. L'abolition de l'unicité de caisse constitue, sur ce plan, une manifestation remarquable de la volonté des pouvoirs publics de faire valoir d'autres modes de fonctionnement des institutions. Au début

des années 1990, le Cameroun, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, recompose la trame institutionnelle des rapports entre l'État, les institutions nationales ou internationales et la société civile. C'est ainsi que la loi sur la liberté d'association est promulguée en 1990, suivie des lois de 1992 et les suivantes sur les groupes d'initiative commune, les sociétés coopératives d'épargne et de crédit, les groupements d'intérêts économiques, etc. Concernant les associations, une loi rend possible leur création par simple déclaration, tandis que la loi n° 99-14 du 22 décembre 1999 régit le fonctionnement des ONG. Elle pose les conditions d'émergence d'ONG crédibles et capables de participer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de missions d'intérêt général.

Bidonvilles

67% de la population urbaine du Cameroun vivent dans des bidonvilles et la situation est loin de s'améliorer puisque ces quartiers informels, comme on les nomme pudiquement, connaissent une croissance annuelle de 5,5%. Il faut savoir que dans les villes du Cameroun, plus de 80% des transactions foncières sont réalisées de manière informelle. En effet, très peu de terrains en milieu urbain ont été immatriculés. La situation est encore plus grave dans les zones d'habitat spontané où les quelques titres fonciers existant n'ont pas fait l'objet d'un plan de lotissement. Les propriétaires coutumiers vendent sans avoir recours aux notaires et aux services du ministère en charge des affaires domaniales et foncières. Les populations pauvres qui habitent dans les quartiers spontanés ont créé des circuits de construction directs et économiques. La main-d'œuvre utilisée est familiale, avec souvent l'encadrement de journaliers qui apprennent leurs métiers en même temps qu'ils le pratiquent. Ce secteur procure de l'emploi aux ménages les plus démunis. A titre d'exemple, deux ménages sur cinq à Douala vivent de la production de logements (vente de matériaux, tâcheronnat, transformation de matériaux, etc.). En 2001, 62% des ménages étaient propriétaires de leurs logements, mais une bonne majorité habitait dans des conditions très précaires. Cette situation devient très préoccupante dans les villes. L'insuffisance de l'offre des services de base est l'un des principaux constats qui a été faits lors des consultations réalisées dans les villes. Ce problème est beaucoup plus accentué dans les quartiers à habitat spontané. Dans l'ensemble des villes du Cameroun, 86,2% des ménages ont accès à l'eau potable [ECAM II, 2001], cette proportion atteint 71,5% pour les ménages urbains qui vivent dans les zones d'habitat spontané. Ce pourcentage englobe les ménages qui se ravitaillent aux bornes fontaines ou achètent l'eau auprès de voisins. Ce chiffre ne traduit cependant pas la proportion des ménages connectés au réseau d'eau potable. Selon les enquêtes effectuées dans 18 quartiers à habitat spontané de Yaoundé, le taux de raccordement au réseau d'eau potable n'est que de 26%. En ce qui concerne l'électricité, 88,2% des ménages urbains l'utilisent mais seulement 68,2% des ménages vivant dans un bidonville. Pourtant, dans les faits, le pourcentage des ménages urbains bénéficiant du service électrique est nettement plus élevé, même dans les quartiers à habitat spontané. En effet, les enquêtes effectuées à Yaoundé montrent que dans les quartiers d'habitat spontané, près de 90% des ménages utiliseraient l'électricité comme mode d'éclairage. Le principal problème soulevé ici, reste l'irrégularité dans la fourniture d'électricité et d'eau, et la qualité approximative de l'eau distribuée.

Les femmes représentent plus de 51% de la population totale, soit plus de 8 millions de personnes. Au Cameroun, la femme continue d'être soumise aux pesanteurs socioculturelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de base (santé, éducation, eau potable, assainissement, terre, etc.) et sa participation effective dans le processus de prise de décision. Dans la société agraire, la terre appartient à l'homme, la femme n'ayant qu'un droit d'usufruit. Aujourd'hui, plus de 40 % de la population active est pourtant féminine (contre 32 % en 1983). Les principaux problèmes qui ressortent de l'analyse de la situation dans les villes sont les suivants:

- Très forte prévalence du paludisme, du VIH/SIDA, et des maladies hydriques.
- Taux de déperdition scolaire élevé notamment pour les filles.
- « Dépravation » des mœurs: exploitation sexuelle et abus de toutes sortes: prostitution, proxénétisme, consommation de drogues.
- Rejet et discrimination sociale de plus en plus marqués vis-à-vis des personnes âgées.
- Inexistence de structures institutionnelles appropriées pour l'encadrement des personnes âgées.
- Nombre d'orphelins du SIDA de plus en plus élevé.

Source: UN-HABITAT State of the World's Cities 2006-2007

Équité entre les sexes et VIH/SIDA

La politique nationale en matière de protection de l'environnement urbain est mise en œuvre dans le cadre du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) adopté en 1996, politique contenue dans la Déclaration de Stratégie Urbaine du Gouvernement adoptée en janvier 2000 qui prend en compte les préoccupations relatives à la réduction des pollutions générées par les activités humaines en ville. Le PNGE est sous-tendu par quatre principes fondamentaux : le "pollueur-payeur", la participation, l'action préventive et la correction et la subsidiarité. Les actions sectorielles du PNGE sont de la responsabilité des administrations selon leurs domaines de compétences respectifs. Le Secrétariat Permanent à l'Environnement assure la coordination générale et les révisions périodiques du Plan.

Les autorités municipales proposent que l'accent soit mis sur:

- L'adéquation ou non du cadre de politique environnementale.
- Le renforcement de la capacité de planification et de gestion environnementale.
- Le respect des règlements existants.
- La formulation et la mise en œuvre de nouvelles réglementations en milieu urbain.

ADMINISTRATION

Depuis 1992, l'organisation administrative du territoire repose sur un découpage en 10 provinces, 58 départements, 268 arrondissements et 54 districts placés respectivement sous l'autorité des gouverneurs, préfets, sous-préfets et chefs de district. Les gouverneurs et préfets jouent un rôle déterminant pour appliquer la politique du gouvernement. Ils ont autorité sur les services déconcentrés de l'État. Chaque arrondissement représente l'espace administratif d'une commune.

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Les villes camerounaises, particulièrement les plus grandes d'entre elles, sont confrontées à de nombreuses difficultés liées à la prolifération de l'habitat spontané, à l'insalubrité, à l'enclavement de certains quartiers sous intégrés, à l'insécurité, au chômage et à la montée du grand banditisme. Au rythme actuel d'urbanisation (5% de croissance en moyenne annuelle), près de 60 % de la population camerounaise vivront dans les villes à l'horizon de 2015.

Source: Communauté Urbaine de Yaoundé.
Horizon '2005 - 2015'

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

En 2001, le PIB par habitant en dollar était de 559. Entre 1985/1986 et 1987/1988, il connaît une baisse d'environ 11% en termes réels, en même temps que les investissements chutaient de 38%. Inévitablement, le phénomène s'accompagna d'une baisse significative de la consommation (9%). La diminution des activités avant la dévaluation du F CFA, intervenue en 1994, a fortement atteint le secteur agricole et l'industrie. Cela s'est traduit par une forte augmentation du chômage. Par ailleurs, l'agriculture a subi les effets néfastes d'une importante chute des cours mondiaux du cacao, du café et du coton, les principaux produits d'exportation du pays. Ceci a entraîné, sur le plan interne, une baisse des prix d'achat au producteur et par la suite, le désengagement de ceux-ci pour ces filières. Ils se sont en effet peu à peu tournés vers les cultures vivrières, plus porteuses. Le secteur industriel qui, ayant toujours bénéficié d'un environnement protégé par des codes et des programmes d'investissement favorable, a été livré à une concurrence inhabituelle par la libéralisation économique. Entre 1984 et 1991, la production industrielle a baissé de 14 % et l'emploi de 10%. Depuis 1996, on a constaté une reprise de la croissance économique qui s'est stabilisée entre 4 et 5% à partir de 2000.

STRUCTURES	FONCTIONS
Ministère du développement urbain et de l'Habitat	Administration à l'échelon national des villes
Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation	Organisation des collectivités locales
Ministère de l'environnement et de la protection de la nature	Supervision des actions urbaines liées à l'environnement
Communauté urbaine	Chapeaute les communes urbaines dans les villes de Douala et Yaoundé
Commune	Agit au niveau de chaque arrondissement

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18991

